



Quels droits de contrôle sur l'ordinateur des gens ?

Par **jejedu67**, le **07/08/2017** à **19:51**

Bonsoir,

Je vais lancer un serveur de jeu, et ce jeu possède des fonctions qui se basent sur le temps qui s'écoule. En faisant croire au jeu que le temps s'écoule plus vite il est donc possible d'agir directement sur le personnage en jeu.

De plus, il faut savoir que c'est un jeu qui se joue après téléchargement et installation, et nécessite une connexion à internet.

Donc j'explique:

Lorsqu'on se connecte au jeu, le logiciel de connexion envoie au site l'identifiant du compte de jeu de la personne ainsi que l'adresse MAC de sa carte réseau. Cela permet d'associer chaque compte à un ordinateur.

Après connexion, le logiciel reste lancé en arrière plan et vérifie chaque minute la liste des processus lancés.

S'il détecte un processus correspondant à un logiciel de triche il ferme le jeu, ensuite il envoie au site l'adresse MAC du triche, puis le logiciel de connexion se ferme.

Le logiciel fonctionne comme un radar à processus, il me serait impossible de savoir quels logiciels sont lancés sur l'ordinateur des gens, mais par contre je saurais si quelqu'un a utilisé un logiciel de triche.

Dans les mentions légales, dans la partie "Nature des données personnelles recueillies" j'ai indiqué:

- L'identifiant unique de votre ordinateur lors de la connexion au jeu.

et

- Le nom du logiciel de triche utilisé lorsqu'une détection a lieu. Aucune information au sujet des autres logiciels en cours d'exécution n'est stocké ou portée à connaissance de l'entreprise.

Le fait de détecter un logiciel de triche est tout à fait légal, des dizaines de jeux téléchargeables le font. Sauf que je ne sais pas vraiment comment ils fonctionnent.

Je ne sais donc pas si le fait de pouvoir associer chaque compte de jeu à un ordinateur peut

poser un problème légal.

Avez vous des suggestions, des avis, ou une affirmation comme quoi c'est légal, ou non ?

Merci d'avance pour votre aide